

## Arrêté

n° 2024-19

**Objet :** Désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2024, spécialité « *musique* », discipline « *piano* ».

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,*

*Vu le décret n° 92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,*

*Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,*

*Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,*

*Vu l'arrêté n° 2023-674 du 1<sup>er</sup> août 2023 modifié portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2024, spécialité « *musique* », disciplines « *piano* » et « *clarinette* »*

*Vu l'arrêté n° 2024-03 du 3 janvier 2024 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,*

*Vu la convention nationale de mutualisation conclue entre les Centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de l'examen de professeur d'enseignement artistique, session 2024,*

*Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,*

*Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2024, spécialité « musique », discipline « piano »,*

*Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 août 2023 parmi les membres de la Commission Paritaire de catégorie A,*

*Vu la liste des représentants désignés par le Ministère de la Culture,*

**Arrête :**

**Article 1 :** Le jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « piano » est composé comme suit :

■ **Président du jury :**

Monsieur Géry MOUTIER, Directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (69)

■ **Suppléant le Président en cas d'empêchement :**

Madame Corinne SCHIZZAROTO, Directrice du Conservatoire à rayonnement départemental d'Épinal (88)

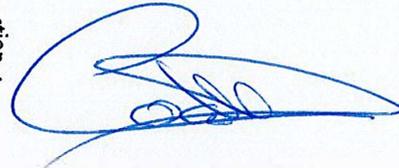
<b>Collège des élus</b>				
Madame	KAHANE	Claudine	Adjointe au maire	Ville de Saint Martin d'Heyres (38)
Madame	LAGARDE	Caroline	Conseillère métropolitaine	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	MARION	Richard	Conseiller métropolitain et Conseiller municipal	Métropole de Lyon et ville de Vaulx-en-Velin (69)
Madame	VERRAEST	Véronique-Laure	Vice-présidente	Mâconnais Beaujolais Agglomération (71)
<b>Collège des fonctionnaires</b>				
Monsieur	BILLARD	Jérôme	Représentant la C.A.P. de catégorie A	
Madame	LAMARRE	Chantal	Professeur d'enseignement artistique hors classe	Conservatoire à rayonnement départemental de Bourgoin-Jallieu (38)
Madame	PETIT-RIVIERE	Nathalie	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Conservatoire à rayonnement régional de Chambéry (73)
Madame	SCHIZZAROTO	Corinne	Directrice	Conservatoire à rayonnement départemental d'Épinal (88)
<b>Collège des personnalités qualifiées</b>				
Monsieur	BESNARD	Thomas	Responsable pôle interprétation	CSMD de Lyon (69)
Monsieur	CAUSSE	Jean-Philippe	Représentant du CNFPT	
Monsieur	LESCHIERA	Maxime	Représentant du Ministère de la Culture	
Monsieur	MOUTIER	Géry	Directeur	Conservatoire de Lyon (69)

**Article 2 :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet <http://www.cdg69.fr> ou <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 19/01/2024

Le Président



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'État le 25/01/2024

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 25/01/2024

Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*